

Bernard Girard

## Réforme des retraites : entre justice inter et intra-générationnelle

*Résumé : Les générations futures sont devenues partie prenante dans un nombre croissant de décisions prises dans nos sociétés. Et, comme le montrent bien les débats autour des retraites, l'opinion l'accepte facilement. Encore faut-il que les mesures prises pour le bien-être de ces générations à venir ne dégradent pas nos valeurs et, notamment, notre préférence pour l'égalité. Introduire dans les débats sur les générations futures cette préférence ne diminue pas notre responsabilité à leur égard mais peut amener à prendre des solutions différentes de celles auxquelles conduirait une approche exclusivement utilitariste.*

Les générations futures sont devenues, ces dernières années, un acteur majeur de nos prises de décision dans plusieurs domaines. Elles interviennent, non pas directement, comment le pourraient-elles? mais indirectement au travers d'hypothèses dans les modèles macro-économiques<sup>1</sup>, de méthodes de calcul comme le *generational accounting*<sup>2</sup>, d'institutions publiques, comme la commission des générations futures du Parlement israélien, et de mandataires auto-désignés, comme toutes ces ONG qui militent contre le réchauffement climatique, l'énergie nucléaire ou les OGM.

Ces interventions sont souvent efficaces, les intérêts des générations futures sont pris en compte, comme le montre la multiplication des mesures prises pour lutter contre l'épuisement des réserves naturelles, la lutte contre la pollution de l'air... mais elles soulèvent des questions nouvelles, qui relèvent, pour une part de la théorie morale. Ce sont quelques unes de ces questions que je voudrais aborder dans cet article en prenant appui sur l'un des dossiers qui a, ces dernières années, le plus fait appel aux notions de justice intergénérationnelle : celui des retraites.

Prendre les retraites comme terrain de réflexion invite à examiner les relations que nous pouvons entretenir avec les générations futures sous un angle particulier. Si l'inquiétude quant au financement des retraites participe de ce que l'on pourrait appeler une "crise du futur" au même titre que le principe de précaution, la lutte contre le réchauffement climatique, les inquiétudes sur la biodiversité ou l'industrie nucléaire, c'est d'une manière différente. Les défenseurs de l'environnement craignent les effets délétères de la technologie. Les partisans des réformes de la retraite s'inquiètent plutôt de ses limites. Si nous avons encore confiance dans l'avenir, si nous pensons que le progrès

---

<sup>1</sup> Les modèles dynastiques et de cycle de vie qu'utilisent les macro-économistes comportent des hypothèses radicalement différentes sur le rapport aux générations futures : dans les premiers, les agents économiques se soucient du bien-être des générations futures, dans les seconds, ils se soucient de leur seul bien être.

<sup>2</sup> Lawrence Kotlikoff, *Generational Accounting*, Free Press, 1992

technologique peut améliorer les gains de productivité comme il l'a fait depuis 200 ans, nous ne serions pas si inquiets sur la capacité des générations futures à les financer<sup>3</sup>.

Par ailleurs, l'horizon temporel est plus court. Les régimes de retraites, notamment ceux qui font appel à des systèmes de réversion, sont des mécanismes de coordination de générations successives mais contemporaines. Les relations que nous entretenons avec les générations les plus proches n'ont que peu à voir avec celles que nous pouvons avoir avec les plus lointaines. Nous éprouvons naturellement de la sympathie pour nos enfants ou nos petits-enfants, nous n'en éprouvons aucune pour des personnes qui ne sont pas encore nées et dont nous savons qu'elles ne naîtront pas avant notre mort.

Les normes sollicitées ne sont pas les mêmes. Mécanisme de coordination entre contemporains, les retraites font appel à des normes sociales - réciprocité (la génération qui donne peut espérer un retour de celle qui reçoit), obligations que les membres d'une même famille ont les uns à l'égard des autres -, différentes de celles, morales, sollicitées dans la défense de l'environnement : respect de la nature, principe de responsabilité, prudence, ascétisme... qui sont autant de relations non réciproques (et pour cause : nous n'avons rien à attendre des générations qui naîtront dans deux ou trois siècles, sinon peut-être une certaine reconnaissance de nos efforts pour préserver la planète).

Dernière différence : la question des retraites est d'abord économique et comptable. Le principal risque que nous pouvons faire courir aux générations suivantes est de leur imposer le remboursement de nos dettes. Ce qui peut être inéluctable si rien n'est fait pour l'éviter mais n'a rien d'irréversible à l'inverse de ce qui peut se produire avec les OGM, l'énergie nucléaire ou nos consommations d'énergie.

Partir des retraites invite à examiner les relations que nous pouvons entretenir avec les générations futures sous un angle particulier. S'il est pertinent, c'est, d'abord, qu'il permet de mesurer le poids du jugement moral dans des décisions politiques lorsque des intérêts particuliers sont en jeu. C'est, ensuite, qu'il conduit à prendre en compte l'impact des décisions prises en leur faveur sur le bien-être des générations actuelles et force à introduire dans les discussions sur la justice intergénérationnelle les questions de justice intragénérationnelle que les utilitaristes ont tendance à négliger. Les enseignements qu'on peut en tirer permettent d'envisager sous un angle plus conforme à notre préférence pour l'égalité aux questions qui apparaissent lorsque les mesures de défense de l'environnement prises en faveur des générations futures ont un coût pour les générations actuelles : jusqu'où faut-il aller? Que peut-on demander aux vivants au nom du bien-être des enfants à naître dans quelques décennies ou quelques siècles?

### ***Des réformes menées promptement***

Les débats sur les retraites se sont développés à la fin des années 80 et ils ont pris forme au début de la décennie suivante lorsqu'il est apparu que les régimes mis en place au lendemain de la seconde guerre mondiale étaient en déficit et menaçaient de le rester pendant de longues années.

A l'origine de ces déficits, il y a un problème d'ordre démographique : du fait de l'allongement de la vie, le ratio retraités qui perçoivent les pensions/actifs dont les cotisations financent ces pensions se dégrade.

---

<sup>3</sup> En ce sens, le débat sur les retraites nous renvoie au monde que décrivait Malthus, dans lequel une économie sans progrès technique ni gains de productivité ne pouvait espérer résister à la croissance démographique.

Les pouvoirs publics et les gestionnaires de ces régimes avaient le choix entre trois solutions pour sortir de cette difficulté comptable : augmenter les cotisations, réduire les pensions, ou retarder l'âge du départ en retraite<sup>4</sup>. Ils ont à peu près partout rejeté l'augmentation des cotisations et la plupart des réformes ont consisté à combiner les deux dernières solutions. C'est le cas des réformes qui ont été (qui sont) mises en place dans plusieurs pays d'Europe dès le début des années 90. En 1992 en Italie, en 1993 en France...

Ce choix n'avait a priori rien d'évident. Il allait à l'encontre des prévisions de tous ceux, notamment les économistes, qui pensaient que ces réformes ne pourraient se faire, les électeurs étant amenés à choisir lors des élections les candidats les plus hostiles à des mesures conduisant à une réduction de leurs revenus futurs. Et pourtant, ces réformes ont été rondement menées. Les organisations syndicales en charge des négociations avec les pouvoirs publics et les citoyens ont accepté dès le début sans vraies difficultés des réformes qui promettaient d'être douloureuses. Et si depuis il y a eu des résistances, elles ont été circonscrites à quelques secteurs et rapidement maîtrisées.

Ce succès tient pour beaucoup à un contexte économique plutôt favorable et à la politique de communication que les pouvoirs publics ont retenue. Le problème étant essentiellement d'ordre comptable, ils auraient pu se contenter de justifier leurs projets de réforme avec des arguments économiques : dans un monde de forte concurrence, relever les cotisations augmente le coût du travail, dégrade la compétitivité, ce qui n'est bon pour personne ni pour les générations futures ni pour celles en activité. C'est le raisonnement qu'ont soutenu les organisations patronales comme le Medef en France.

Bien loin de s'y tenir, les politiques en charge de ces dossier ont préféré mettre en avant "*cette bombe qui menace les générations futures*" dont parlait en 2003 un ministre en charge de ce dossier, soit un argument moral qui faisait appel au sens de l'équité de chacun<sup>5</sup>.

Cet argument des générations futures a été, on le sait, souvent repris par la presse et utilisé dans à peu près tous les débats sur les retraites.

Derrière cet argument moral se cachait une stratégie astucieuse appuyée sur une tactique que les militaires appelleraient de brouillage. Tout a été fait pour rendre à peu près impossible l'évaluation des conséquences des mesures prises : les pouvoirs publics ont joué sur les échéances (les mesures décidées en France en 1993 ne prendraient effet que de manière progressive et plusieurs années après leur vote), ils ont multiplié les dispositions très techniques rendant l'évaluation du coût pour chacun de ces réformes à peu près impossible. Les salariés, leurs représentants et, in fine, les électeurs ont accepté d'autant plus volontiers ces réformes qu'ils n'en ont pas mesuré les conséquences pour eux-mêmes. Il faut dire qu'ils avaient d'autant moins les moyens de le faire que le calcul des pensions dépend des carrières et sont individuels. Ce n'est sans doute pas un hasard si les seuls à avoir vraiment protesté et résisté sont les salariés du secteur public qui ont une bien meilleure connaissance de ce que seront leurs revenus futurs.

Ces réformes ont, également, profité de circonstances favorables. Si chacun était dans l'impossibilité pratique de mesurer les baisses de la pension qu'il recevrait lorsqu'à la retraite, tous savaient cependant qu'elles conduiraient à des pertes de revenus. Si celles-ci ont été acceptées sans trop de difficultés c'est que la situation économique des années 90 et du début des années 2000 por-

---

<sup>4</sup> Il serait plus correct de parler d'allongement de la durée des cotisations nécessaire pour obtenir une retraite pleine mais pour l'opinion les deux se confondent.

<sup>5</sup> François Fillon, l'un des acteurs les plus engagés dans ce dossier en France.

tait plutôt à l'optimisme. L'augmentation régulière des prix de l'immobilier et la montée des cours de la bourse ont rendu plus acceptable un transfert du financement des retraites vers des systèmes de capitalisation. Les pertes subies sur les pensions pourraient, pensait-on, être assez facilement compensées par une épargne bien placée. Et, du reste, les premières mesures prises pour réformer le système des retraites se sont presque immédiatement traduites par la création de nouveaux outils d'épargne et par une remontée de celle-ci dans un pays comme l'Italie.

Cette situation économique avait dans plusieurs pays et, d'abord, en France, une autre caractéristique : la forte dégradation des conditions d'entrée sur le marché du travail des plus jeunes et la diffusion dans l'opinion d'un fort sentiment de pessimisme. L'idée selon laquelle la vie serait plus difficile pour les nouvelles générations s'est dans ces années là rapidement diffusée dans l'opinion comme en témoignent de nombreux sondages.

Il est vrai que chacun pouvait observer dans son entourage cette dégradation des conditions d'entrée dans la vie professionnelle des plus jeunes et cela a pu amener beaucoup de parents et de grands-parents à tenir un raisonnement du type : *“il n'est pas juste que mes enfants aient une vie plus difficile que celle que j'ai eue”* ou, variante plus égoïste, *“de quelque manière que je m'y prenne, je vais devoir les aider. Que je le fasse directement en leur donnant de l'argent ou indirectement en réduisant le montant des cotisations qu'ils devront payer pour financer ma retraite ne changera pas grand chose à ma situation personnelle.”*<sup>6</sup>

Ces raisonnements font tous deux appel à une norme sociale largement acceptée (il convient d'aider ses enfants lorsqu'ils sont en difficulté) que l'on retrouve dans tout un ensemble de comportements courants, l'éducation, mais aussi la transmission des biens. Avec cette norme, on entre bien sûr dans le champ de la justice intergénérationnelle : on accepte de faire un effort pour aider les générations suivantes parce que l'on se sent dans l'obligation morale de le faire. Il y a là une règle commune que nous choisissons de respecter parce que nous la jugeons bonne.

Si on s'en tenait à elle, on resterait cependant dans la logique des relations entre générations proches qui ne va pas sans soulever de questions : si j'ai des obligations à l'égard de mes enfants ou de mes petits-enfants que je connais ou que je suis susceptible de connaître, en ai-je à l'égard des petits enfants de mon voisin que je n'ai guère de chance de rencontrer et pour lesquels je n'ai pas de motif d'éprouver de la sympathie?

Qui plus est, cette obligation d'aider ses enfants en cas de besoin ne concerne que ceux qui en ont. Les autres n'ont pas d'obligations de ce type et rien ne justifie qu'ils acceptent des mesures qui les pénalisent. Or, il ne semble pas qu'ils se soient rebellés. On n'a assisté nulle part à des manifestations de célibataires demandant le report de ces mesures. Aucune étude n'a, non plus, montré qu'ils aient eu la volonté, lors des élections, de sanctionner les candidats et les partis politiques responsables de ces mesures.

Des oppositions plus vives seraient peut-être apparues si les promoteurs de ces réformes n'avaient fait appel qu'à cette seule norme morale. Ils ont préféré mettre l'accent sur un principe plus abstrait, plus général, celui d'équité, laissant aux citoyens le souci de l'incarner, de le traduire dans le langage des obligations que chacun se sent à l'égard de ses proches.

Ils ont fait appel à ce principe dans un contexte très particulier : celui de la discussion et de la décision politique.

---

<sup>6</sup> Approche égoïste qui se comprend mieux lorsque l'on sait que 63% des travailleurs de moins de trente ans reçoivent en Italie une aide financière de leurs parents . Ils sont 55% en Allemagne et 42% en France.

### *Processus démocratique et norme d'équité*

Dans des sociétés démocratiques, les citoyens peuvent (ce n'est pas une obligation, ils ont le droit de s'abstenir) donner leur opinion de plusieurs manières : ils peuvent descendre dans la rue, répondre à des sondages ou voter. Il leur est alors possible de sanctionner ceux qui prennent des mesures qui vont à l'encontre de leurs attentes. Ce sont ces possibilités données aux citoyens de s'exprimer qui ont amené de nombreux économistes à douter de la faisabilité de ces réformes. Depuis les premiers travaux de Browning (1975), ils considèrent en effet que soumettre le système de retraite au vote ne peut conduire qu'à un excès de dépenses<sup>7</sup>. Or, ce n'est pas ce qui s'est produit, ces réformes se sont bien faites et si les électeurs n'ont pas directement voté pour ou contre, ils ont à plusieurs reprises l'occasion de s'exprimer dessus et, s'ils l'avaient souhaité, de sanctionner leurs promoteurs.

Si les économistes se sont trompés, c'est qu'ils ont mésestimé l'autonomie du champ politique. L'électeur n'est pas seulement un agent économique, c'est aussi un citoyen qui s'interroge et se détermine sur ce qu'il juge bon tant pour lui que pour la société.

Le vote dans une société démocratique est un processus complexe. L'électeur doit arbitrer entre plusieurs candidats qui ont des programmes différents et il doit faire un choix sur plusieurs critères : la politique économique, la santé, la sécurité, les affaires étrangères... ce qui l'oblige à des compromis, à établir une hiérarchie entre ses préférences personnelles et à rechercher celui qui en est le moins éloigné. Mais restons dans le domaine des retraites et imaginons que le vote ait porté sur cette seule question. Les électeurs auraient eu le choix entre deux candidats :

- l'un qui demande le report ou l'annulation des réformes entraînant une baisse des pensions,
- l'autre qui demande l'application de ces mêmes réformes parce qu'il serait inéquitable de maltraiter les générations futures.

Cet électeur aurait donc du choisir entre son intérêt personnel (refuser la réforme pour préserver sa pension future) et le respect d'un principe éthique : l'équité entre générations. La question qui lui aurait été posée n'aurait pas été : "préférez-vous une retraite pleine ou une retraite réduite?" question à laquelle il était facile de répondre : une retraite pleine, mais "que faut-il faire privilégier et faire passer en premier dans le gouvernement de la cité : mon intérêt personnel ou un principe éthique qui doit nous permettre de vivre collectivement de manière satisfaisante?" Et ceci dans une consultation dont l'objectif est de sélectionner des représentants qui vont diriger la cité.

Lorsque la question est ainsi présentée, la réponse a de fortes chances d'être toute différente. L'isoloir est un espace symbolique. Si l'on demande aux électeurs dans nos pays de fermer les rideaux, ce n'est pas seulement pour assurer le secret de leur vote, c'est aussi pour inciter chacun à mettre quelques instants entre parenthèses ses intérêts personnels. C'est une procédure certainement moins efficace que le voile d'ignorance de John Rawls mais c'est celle de toutes nos procédures de décisions qui s'en approche le plus. L'une des rares dans lesquelles, comme le suggère Jon Elster, "*sacrifier un principe constitue une plus grande concession que de sacrifier son intérêt*"<sup>8</sup>.

Si les citoyens n'ont pas été directement consultés sur la réforme des retraites, ils ont eu à plusieurs reprises la possibilité de donner leur avis (au travers de sondages, d'élections qui leur permettaient de sanctionner les réformateurs...). Et ils ont privilégié le principe d'équité sur les considéra-

<sup>7</sup> E.K. Browning, *Why the social insurance budget is too large in a democracy*, Economic Inquiry, 1975

<sup>8</sup> Jon Elster, *Le désintéressement*, p.126

tions personnelles. Cette réponse souligne la puissance de ce principe. Qui peut refuser une mesure de justice? Notre passion de l'égalité, qui n'est pas moindre que celle des Américains qu'observait Tocqueville, a incontestablement contribué au succès de ces réformes.

Cette contribution doit naturellement être relativisée. Qu'aurait-elle été si le contexte n'avait été aussi favorable et les promoteurs de ces réformes aussi habiles à masquer l'intérêt de chacun? Reste que le principe d'équité a contribué à légitimer des décisions qui allaient à l'encontre de nombreux intérêts particuliers et qu'elle n'est pas contestée. Ce qui éclaire la décision dans nos sociétés démocratiques où chacun a le droit de donner son opinion. Pour qu'une décision politique soit efficace, il faut qu'elle respecte simultanément ces trois conditions :

- Prendre appui sur un raisonnement économique qui la justifie d'un point de vue rationnel,
- Être compatible avec un principe moral, ce qui la rend acceptable aux yeux de tous y compris aux yeux de ceux qui en sont les victimes,
- Respecter un protocole qui donne à chacun la possibilité de s'exprimer et, éventuellement, de s'opposer.

On remarquera que cela n'impose pas de discussion sur le contenu moral de la décision. De fait, ce débat n'a pas eu lieu. Les partisans des réformes ont insisté sur nos obligations à l'égard des générations futures, ils ont mis en avant le principe d'équité, mais à aucun moment le débat n'a porté sur l'équité même des mesures qu'ils proposaient.

### ***Inégalités et générations successives***

La réponse aurait sans doute été différente si les adversaires de ces réformes étaient vraiment entrés dans cette discussion, s'ils avaient souligné les risques d'une dégradation des conditions de vie de retraités, notamment des plus modestes, mais aussi des inégalités entre personnes d'une même génération, entre ceux qui ont eu la possibilité de se constituer une épargne de précaution et les autres, entre ceux qui ont la chance de faire une carrière complète et ceux qui doivent accepter, du fait d'une carrière interrompue trop tôt ou entrecoupées de longues périodes d'inactivité, des baisses significatives de revenus.

La question serait alors devenue : faut-il accepter des réformes qui, sous couvert d'introduire plus d'équité entre générations successives, vont creuser les inégalités entre les riches et les pauvres? Faut-il au nom de la justice intergénérationnelle dégrader les institutions qui organisent la justice entre contemporains? Les débats auraient pris une autre allure. On se serait demandé si le souci des générations futures justifiait une dégradation de la justice entre contemporains. On se serait interrogé sur les mécanismes de coordination entre générations. On aurait comparé celui qu'ont mis en place les retraites par reversion à d'autres, à ceux, par exemple, longtemps dominants dont Locke a fait la théorie. Ce qui aurait permis d'approfondir la réflexion sur la place de la justice intergénérationnelle dans nos débats politiques et nos prises de décision.

L'auteur des deux Traités sur le gouvernement traite de cette question dans ses textes sur la propriété. Il part de cette question initiale : pourquoi à la mort d'une personne, ses biens ne sont-ils pas rendus à la collectivité, comme il pourrait être juste de le faire dès lors que la terre est à l'origine un bien commun à tous<sup>9</sup>. Sa réponse repose sur l'idée que les parents ont l'obligation d'élever leurs enfants, de leur donner des conditions de vie correspondant à leur situation dans la société. Il est

---

<sup>9</sup> C'était la thèse de Grotius

donc juste, lorsque ceux-ci se trouvent jeunes orphelins, qu'ils héritent de leurs parents, mais, et en ce sens sa théorie a pu passer pour révolutionnaire :

- les parents ont les mêmes obligations à l'égard de tous leurs enfants, il n'y a pas de raison qu'un enfant passe avant les autres, le principe de primogéniture ne doit donc pas s'appliquer,
- les enfants ne peuvent hériter que de ce qui est utile à leur bien-être matériel, c'est-à-dire les biens matériels ("*subsistence and comfort of his life*" dit le premier traité<sup>10</sup>). Ils ne peuvent pas hériter des règles qui leur permettent de dominer d'autres hommes.

L'originalité de Locke est donc double : d'un côté, il supprime le droit de primogéniture et la préférence de genre, tous les enfants sont égaux et ont les mêmes droits, de l'autre, il limite les droits de succession aux biens matériels et condamne la transmission des positions sociales. Mais il ne va pas jusqu'à rechercher une égalisation des richesses entre citoyens. Il n'y a pas de redistribution entre riches et pauvres.

Les parents peuvent hériter de leurs enfants lorsque ceux-ci n'ont pas de descendance. Et ils ont eux aussi, si la situation l'impose, droit à être entretenu par leurs enfants mais ce que l'on doit à ses enfants passe avant ce que l'on doit à ses parents ("*this debt to the children does not quite cancel the score due to the parents, but only is made by the nature preferable to it.*" "*Ainsi puisque chaque homme peut légitimement réclamer l'entretien à ses enfants en cas de nécessité et même jouir à leurs frais de toutes les commodités de la vie, dans la mesure où le permet la charge nécessaire, qui leur incombe, de pourvoir à leurs besoins personnels et à ceux de leurs enfants...*").

Avec les régimes de retraite par réversion, les choses ont évolué dans plusieurs directions :

- La socialisation des relations entre générations. La mutualisation et l'obligation de cotiser quelle que soit la taille de la famille a permis de sortir de l'espace familial : la rémunération des générations anciennes est assurée par la collectivité, par transfert d'une partie des richesses produites par les actifs. C'est la société qui prend en charge la redistribution et l'Etat s'en porte garant. Il rend obligatoire la cotisation à une caisse de retraite et s'engage, en cas de difficultés, à combler leur déficit ;
- Une certaine redistribution : l'indexation des cotisations sur les revenus a permis une redistribution entre les plus riches et les plus pauvres. Plus on est riche, plus on paie ;
- Un rééquilibrage entre générations : les vieux comptent autant que les jeunes et ne viennent plus dans l'ordre des obligations au second rang comme chez Locke ou comme dans les sociétés traditionnelles japonaises qui envoyaient les vieux mourir dans la montagne (comme dans La ballade de Narayama, le film de Shōhei Imamura<sup>11</sup>). En ce sens, ce mécanisme de coordination corrige ce qui pourraient être les effets pervers d'un altruisme biologique qui nous inciterait à prêter plus d'attentions aux générations qui nous suivent qu'à celles qui nous précèdent.
- Une indexation des pensions et du confort des plus âgés sur l'activité des plus jeunes. Plus il y a des actifs employés, plus il y a de cotisations disponibles (l'une des difficultés majeures des

<sup>10</sup> & 91

<sup>11</sup> Ce film, Palmes d'or à Cannes en 1983, raconte la vie d'une villageoise de 70 qui doit, selon la coutume de son village, aller mourir dans la montagne. Il ne s'agit que d'une fiction, probablement basée sur une légende, mais on pourrait très bien imaginer qu'une société décide, pour des motifs économiques, de ne plus soigner des malades parce que trop âgés. Les conflits autour de nouveaux traitements très coûteux du cancer dans plusieurs pays européens montrent que cette hypothèse n'a rien d'impossible. Voir sur ce sujet, Thomas Moore, *Drug U-Turn: Hope For Kidney Cancer Sufferers*, 25 mars 2009.

systèmes de retraite actuels est dans un pays comme la France le chômage massif qui réduit l'assiette des cotisations).

Les conséquences de ce dispositif ont été considérables. Il a libéré les actifs de l'obligation de soutenir financièrement leurs parents puisque ceux-ci percevaient une retraite leur permettant d'assurer l'essentiel de leurs besoins matériels. Cela a surtout profité aux plus pauvres dont les cotisations aux caisses de retraite étaient infiniment inférieures à ce qu'ils auraient dû payer s'il leur avait fallu entretenir leurs parents.

Ces régimes de retraite n'ont certainement pas supprimé les inégalités mais ils ont contribué à les réduire, de manière directe comme nous venons de le voir, mais aussi de manière indirecte. En réduisant l'obligation d'aider leurs parents, ils ont libéré les actifs de la crainte du futur. Ils leur ont permis ne plus attendre de leurs enfants qu'ils assurent leur avenir. Ils ont pu réduire leur fertilité et investir plus sur chacun de leurs enfants. Moins on a d'enfants, plus il est facile, comme l'ont montré de nombreux travaux, d'investir dans ceux que l'on a, de les aider à poursuivre leurs études et leur donner les moyens d'avoir un emploi plus rémunérateur et une vie plus agréable.

C'est tout ce système compliqué et subtil que les réformes du début des années 90 et celles qui ont suivi ont tenté de faire évoluer au nom des générations futures au risque d'augmenter les inégalités entre contemporains.

Si les plus riches peuvent espérer compenser la diminution de leurs pensions par l'épargne, l'investissements dans un portefeuille, une assurance-vie ou des revenus immobiliers, ce qu'ils font déjà, ce ne sera pas le cas des plus pauvres qui devront trouver (ou retrouver) d'autres tactiques pour assurer leur avenir. La plus simple est sans doute d'augmenter leur fertilité. Plus d'enfants veut dire plus de chance d'en avoir un ou deux qui vous aident dans la retraite, qui vous accueillent et vous soignent si nécessaire. Cela veut aussi dire une charge plus faible pour chacun si tous contribuent. Cette stratégie de la prudence a doré et déjà été retenue les ménages italiens dont la fécondité a augmenté depuis les premières mesures sur les retraites. *“Individuals who have lower pension income prospects, because they are affected by the reform, have significantly higher fertility. The relative increase of the realized fertility or of the probability of having a child is above 10%”* écrivent Billari et Galasso, les auteurs d'une étude détaillée sur la fertilité en Italie.

Or, qui dit plus d'enfants dit moins d'investissements sur chacun, comme l'ont montré de nombreuses études<sup>12</sup>. Les générations futures pourraient donc paradoxalement se retrouver victimes des mesures prises en leur nom. Bien loin de se réduire les inégalités entre générations pourraient de la sorte se creuser au fil des générations.

Ce “scénario italien” est, bien sûr, hypothétique, mais il est plausible. Son examen nous conduit au coeur des questions de justice intergénérationnelle et nous force à approfondir le concept d'équité. Qu'entend-on par là? Quel est son territoire? Quelles sont ses limites?

Il nous met, d'abord, dans une situation dans laquelle justice inter et intragénérationnelles sont étroitement liées. Ce qui est fréquent. Les mesures que nous prenons pour protéger les générations futures ont forcément un impact sur les générations actuelles. Celui-ci peut être neutre lorsque

---

12 voir, notamment, Douglas Downey, *When bigger is not better : family size, parental resources & children educational performance*, American Sociological Review, 1995, vol. 60. D'autres travaux ont montré que le niveau d'études des parents avait un impact direct sur le niveau des revenus des enfants. Voir, par exemple Hudson & Sessions qui montrent que *“the profile of individuals with parents who both have 15 years of education peaks at 16 years of experience when their wages are 52% (24%) greater than those whose parents both have only 5 (10) years of education.”*, *The impact of parental education on earnings. New wine in an old bottle*, Iza discussion papers n° 4171

les mesures prises en faveur des générations à venir proposent une alternative satisfaisante à ce qui existe déjà : remplacer l'énergie nucléaire par l'énergie solaire est un exemple de cette neutralité. Il l'est également lorsque faisant appel au principe de précaution, nous nous interdisons de développer des technologies nouvelles. Il est négatif lorsque les mesures prises affectent notre confort comme ce serait le cas si l'on décidait d'interrompre la fourniture d'électricité un jour sur deux pour réduire les rejets de CO<sub>2</sub>. Il est positif lorsque ces mêmes mesures améliorent notre propre situation. Même lorsqu'elle vise des objectifs à long terme, la lutte contre les pesticides ou la pollution améliore notre quotidien : le bien-être des générations futures n'est pas, dans ce cas, indépendant de notre propre bien-être.

Pour un utilitariste radical<sup>13</sup> qui s'intéresse à la somme des peines et des plaisirs sur l'ensemble des générations à venir, l'impact sur les générations actuelles n'est pas un problème : même si les mesures prises pour protéger les générations futures dégradent notre qualité de vie, nous avons l'obligation de les prendre puisqu'en fine l'ensemble des générations s'en trouvera mieux. Cette position est celle que prennent au moins implicitement la plupart de ceux qui militent pour la défense de l'environnement. On la retrouve chez de nombreux philosophes, chez Peter Singer ou chez Dieter Birnbacher pour qui "privilégier le présent est un acte d'une partialité moralement douteuse, une manifestation de népotisme générationnel."<sup>14</sup>

On sait que cette position présente de nombreuses difficultés, dont celles mise en avant par Derek Parfit lorsqu'il envisage dans *The repugnant conclusion* les effets d'une explosion de la démographie<sup>15</sup> : pour toute population dont les membres ont un niveau de bien-être élevé, il est possible de trouver une société meilleure aux yeux des utilitaristes dans laquelle la population beaucoup plus nombreuse a des conditions de vie à peine acceptables. Mais ce n'est pas la seule : comment faire ce calcul des utilités (des peines et des plaisirs) alors que l'on ne peut dénombrer les générations futures et que l'on ne sait même pas si ce nombre est fini? Il l'est dans la théologie chrétienne qui envisage une fin du monde. Il ne l'était pas dans la tradition antique. En décider relève de l'acte de foi. Et si l'on choisit d'éliminer l'hypothèse de l'Apocalypse, rien ne nous dit que les générations à venir nous ressembleront. Pourquoi exclure une mutation qui transforme radicalement notre espèce? Il paraît plus raisonnable de s'en tenir à un horizon plus court et de ne tenir compte que des générations futures dont nous pouvons imaginer les conditions de vie tout comme nous pouvons imaginer celles des habitants de la Rome ou de la Grèce antique.

Ces réserves faites, un impact négatif sur les générations actuelles n'est pas gênant pour l'utilitariste s'il peut prouver qu'à long terme, le bien-être global sera supérieur à ce qu'il aurait été sans ces réformes. Mais peut-il le prouver si ces mêmes réformes dégradent les conditions de vie des générations d'après? Or, c'est bien de cela dont il s'agit dans le scénario italien. Un utilitariste radical pourrait donc les critiquer au vu de leurs conséquences sur le bien-être agrégé des générations à venir.

Si le débat sur les retraites avait été engagé sur ces bases, les discussions auraient sans doute conduit à proposer d'accompagner la réforme des retraites de mesures pour en corriger les effets sur

<sup>13</sup> Je parle d'utilitarisme radical parce que ce ne serait certainement pas la position des premiers utilitaristes, notamment de Jeremy Bentham qui réduisait l'arithmétique morale au calcul des peines et des plaisirs dans l'espace social immédiat du sujet, celui où peut s'exercer la sympathie. "Ce que l'on peut faire pour la morale (...), écrit-il, est de montrer combien le bonheur d'un homme dépend de lui-même, et des effets que produit sa conduite dans l'esprit de ceux auxquels il est uni par des liens d'une sympathie mutuelle." Déontologie ou science de la morale, TI chapitre 16

<sup>14</sup> Dieter Birnbacher, *The Ethics of Long Term Environmental Responsibility: the Problem of Climatic Change*.

<sup>15</sup> in Jesper Ryberg & Torbjörn Tännsjö, *The repugnant conclusion*, Kluwer Academic Publishers

l'éducatrices des enfants à naître du changement démographique (avec, par exemple, l'augmentation des aides aux familles...).

Mais on peut, bien sûr, refuser la position utilitariste, la juger trop abstraite ou lui reprocher, plus justement, de négliger la répartition des biens entre les membres de la société.

### *Les générations futures et les égalitaristes*

Si l'on est plus attentif à ces questions, si l'on s'intéresse à la distribution des richesses produites par la collectivité, si l'on souhaite qu'elle soit juste (ou, de façon plus modeste, plus juste), on peut hésiter entre plusieurs positions : l'égalitarisme radical à la façon des Khmer rouges, qui demande une redistribution égale des richesses produites entre tous les membres de la société, l'égalitarisme libéral qui souhaite que chacun puisse partir dans la vie avec les mêmes chances ou le réformisme qui juge bonne toute société qui développe des institutions qui tentent de réduire les inégalités de dotations initiales. Quelle que soit celle que l'on retient, on ne peut manquer de se demander s'il est juste de faire payer nos dettes à nos enfants et à nos petits-enfants, ce qui revient à nous approprier sans en avoir le moindre titre une partie des richesses qu'ils vont produire et qui devraient leur revenir?

Si le ressentiment, l'envie ou le désir de revanche sociale sont, comme l'ont suggéré nombre d'auteurs, d'Aristote à Nozick en passant par Tocqueville et Nietzsche, les seuls motifs qui nous guident lorsque nous réclamons une distribution plus juste des biens, cela ne pose pas de problème. Comme l'indique Aristote, si l'on envie ceux avec lesquels on entre en compétition, "*personne n'entre en compétition avec ceux qui ont vécu il y a dix mille ans ou vivront dix mille ans.*"<sup>16</sup>

Mais faut-il attribuer à la seule envie<sup>17</sup> notre souci d'une distribution plus juste des richesses produites par la société?

Les partisans d'une plus grande égalité rejettent cette thèse avec horreur et pour de bons motifs. Si elle était exacte elle minerait complètement leur démarche : si l'envie ou le ressentiment, deux sentiments détestables, sont au fondement de leur combat comment celui-ci pourrait-il être juste?

Plusieurs stratégies ont été utilisées pour donner un contenu plus honorable à leurs combats. La plus fréquente insiste sur la plus grande efficacité de l'égalité : des sociétés plus égalitaires, en donnant à tous une opportunité de contribuer, créent plus de richesses que les sociétés qui ne le sont pas. Si c'est en général vrai, les contre-exemples existent. D'autant qu'il faut éviter de confondre accroissement des inégalités et augmentation de la pauvreté. De plus grandes inégalités peuvent aller avec l'enrichissement des plus pauvres. Le développement contemporain de pays comme la Chine ou l'Inde en sont de bons exemples.

Une autre stratégie insiste sur les risques de voir se développer dans les sociétés trop inégalitaires une indifférence à l'égard des plus pauvres et de leurs souffrances. La manière dont Aristote a traité de la question des esclaves, le comportement des membres des hautes castes à l'égard du reste de la société en Inde en sont deux bonnes illustrations. On peut cependant lui opposer le chris-

<sup>16</sup> Rhétorique, Livre II, chapitre 10

<sup>17</sup> Cette thèse est reprise dans la littérature contemporaine anglo-saxonne par tous les auteurs qui développent l'argument dit du "levelling-down". Plutôt que d'accepter qu'une personne soit plus riche que nous, nous n'aurions de cesse de la rabaisser à notre niveau. Un borgne égalitariste voudrait, ainsi, crever l'oeil de tous les bien voyants pour réduire l'inégalité entre lui et eux.

tianisme qui a su, avec son concept de charité, imposer la sollicitude à l'égard des autres dans des sociétés hiérarchiques.

Une stratégie plus convaincante, que l'on trouve chez Rawls, met en avant le rôle destructeur de l'envie : elle est tout comme le ressentiment corrosive, elle crée des tensions et des conflits permanents. Quiconque souhaite vivre dans une société paisible se doit de lui faire obstacle. S'il apparaît qu'une trop forte inégalité dans la distribution des biens suscite jalousie et envie, il convient de trouver un mode d'organisation qui la réduise ou la supprime.

Cette interprétation n'exclut pas que l'envie puisse animer certains égalitaristes mais elle montre que d'autres motivations, plus nobles, peuvent inciter à se battre pour une société plus juste. Difficile à soutenir comme à combattre lorsque l'on ne prend en compte que les générations actuelles (comment prouver qu'il ne s'agit pas que d'une fausse excuse?), cette thèse gagne en force lorsqu'on introduit les générations futures qui font tomber tout soupçon : s'il ne s'agissait que d'envie, on ne se soucierait pas du sort de gens dont nous ne savons rien. Si l'on tient compte de leurs intérêts, ce ne peut plus être pour de mauvais motifs, c'est bien parce que c'est le souci de la justice qui nous guide.

À l'inverse de celui qui serait animé par la seule envie, l'égalitariste conséquent, soucieux de sa bonne réputation est appelé à intégrer les générations à venir dans ses calculs. Comment peut-il refuser, au nom de l'égalité, des mesures qui vont dans le sens de plus de justice sans perdre une bonne image de soi? Les difficultés apparaissent lorsqu'il veut proposer des solutions.

Il lui faut d'abord définir ce qu'il entend par équité. En quoi consiste une répartition équitable des biens et des richesses, des dépenses et des recettes? S'agit-il seulement de corriger les différences dans les dotations initiales? Faut-il rémunérer la peine que l'on s'est donnée et laisser partir plus tôt à la retraite ceux qui ont occupé des emplois particulièrement pénibles? Indexer la durée des cotisations sur la capacité contributrice en demandant à ceux qui contribuent le plus à la production de richesses de rester plus longtemps en activité? Faut-il concevoir des pensions à montant fixe ou, au contraire, les calculer en pourcentage des revenus salariés? Questions d'autant plus compliquées qu'il faut concevoir des institutions stables qui ne suscitent pas chez certains assez de jalousie pour tenter de les renverser. On pourrait imaginer, au nom d'une plus grande égalité et pour réduire les coûts, de priver les plus riches de pensions. Mais ce serait aussitôt susciter leur colère : pourquoi cotiser si c'est pour ne rien toucher? Et on peut imaginer qu'ils n'auraient de cesse de faire abroger ces décisions.

Au delà de ces difficultés classiques que l'on connaît bien et sur laquelle chacun a son opinion, il est une autre qu'un égalitariste a plus de mal à résoudre : comment organiser l'équité entre générations successives alors même que l'accumulation du capital et le progrès technique, d'un côté, et nos consommations de matières premières, de l'autre, modifient constamment le stock de richesses à distribuer? Inutile d'entrer dans de longs calculs pour voir qu'une égalité stricte entre générations différentes paraît inaccessible. La position d'un utilitariste qui n'a pas à se soucier de la répartition des biens est, de ce point de vue, plus simple.

Cette difficulté contraint l'égalitariste à réduire son horizon temporel, à limiter son action aux générations les plus proches, les contemporaines et celles qui les suivent immédiatement. S'il veut, malgré tout, prendre en compte les générations plus lointaines, il lui faut construire des institutions qui organisent une répartition équitable entre individus contemporains mais de générations différentes. Avec l'espoir que les dernières générations vivantes sauront les maintenir et les transmettre à leurs héritiers. Il se retrouve en un mot dans la position de ces "country gentlemen" qui préféreraient

planter des arbres plutôt que d'aller à la chasse pour le plus grand bonheur de leurs descendants dont parlait Joseph Addison<sup>18</sup>.

Cette position, plus modeste et plus réaliste, est aussi, ce qui n'est pas négligeable, plus respectueuse des générations futures : rien ne nous autorise à décider de la répartition des biens pour nos descendants. Nous avons le devoir de leur enseigner ce que nous jugeons être une bonne société, mais nous avons aussi l'obligation de respecter leur liberté de choisir ce qui leur semble le meilleur.

Ramené aux générations existantes et à leurs enfants, l'égalitariste doit se préoccuper des inégalités qui apparaissent entre elles. Ce qui est nouveau pour qui s'est surtout préoccupé des inégalités entre riches et pauvres, entre bourgeois et prolétaires, sans souci de l'âge des uns et des autres. Nouveau et troublant puisque même dans les sociétés les plus égalitaires, les plus âgés ont toutes chances d'être mieux dotés que les plus jeunes, tout simplement parce qu'ils ont eu le temps d'épargner et d'accumuler du capital<sup>19</sup>. Faut-il réduire ces inégalités "naturelles"? Et si l'on s'en abstient, comme l'intuition semble le recommander, comment les distinguer de celles, bien plus importantes, issues des transferts intergénérationnels? Et, surtout, comment éviter que ces inégalités ne se creusent encore plus dans les générations suivantes? Tenir compte des générations futures n'est certainement pas une partie de plaisir pour un égalitariste. Surtout lorsqu'il s'agit de trouver des solutions. En pratique, cela devrait l'amener à privilégier des solutions qui ne diminuent pas les pensions. Ce qui ramène à l'augmentation des cotisations ou, mais cela revient au même, à l'allongement de la durée de cotisation.

S'il rencontre plus de difficultés que l'utilitariste, l'égalitariste sait, par contre, très bien ce qui ne lui convient pas. Il ne peut accepter des réformes qui :

- dégradent les conditions de vie des générations futures telles qu'on peut les anticiper dans le scénario italien,
- creusent les inégalités entre membres d'une même génération, comme menacent de le faire toutes celles qui créent des écarts entre ceux qui peuvent se constituer une épargne et ceux qui ne le peuvent pas,
- conduisent à traiter de manière inégale les générations, à préférer les jeunes au vieux, comme dans les systèmes à la Locke.

À l'inverse de l'utilitariste, il ne peut accepter que le souci des générations futures augmente les inégalités au sein des générations actuelles. Il doit s'opposer à toutes mesures qui auraient des effets de ce type.

Ce qui est vrai des retraites l'est de toutes les questions liées à l'environnement. Dès lors que les générations futures sont partie prenante dans les prises de décision, on ne peut plus négliger l'impact sur les générations actuelles. Imaginons, un instant, que les pouvoirs publics décident de financer des mesures en faveur des générations à venir par une taxe sur les entreprises et qu'ils

---

<sup>18</sup> in *The Spectator*, n°583, 20 août 1714, cité par Dieter Birnbacher. C'est dans cette chronique qu'Addison prononce la phrase devenue célèbre : "We are always doing, says he, something for posterity but I would like to see posterity do something for us."

<sup>19</sup> Cet enrichissement peut être calculé. A.B. Atkinson a montré que dans une société complètement égalitaire dont les membres partiront tous dans la vie active avec la même dotation de base et épargneront pour leur retraite, les 10% les plus riches (âgés de 61 à 66%) posséderaient 19% de la richesse totale. A.B. Atkinson, *The distribution of wealth and the individual life-cycle*, Oxford economic papers, Jly 1971

choisissent, pour éviter que cette nouvelle taxe, ne réduise la compétitivité des entreprises, de réduire, en même temps, les cotisations qu'elles paient pour des prestations sociales, les égalitaristes seraient en droit de protester : le bien-être des générations futures ne justifie pas l'aggravation des inégalités dans nos sociétés. Ce qui est, bien sûr, ne veut pas dire qu'il est indifférent au sort des générations à venir ni même qu'il s'oppose à tout effort fait en leur faveur, mais il refuse que leur cause serve de prétexte à la construction d'une société plus inégalitaire tant pour lui-même que pour ses descendants.

### ***Conclusion***

Ce sont les philosophes utilitaristes qui ont le plus investi dans la réflexion sur notre responsabilité à l'égard des générations futures. Leurs travaux ont fait avancer la question et largement contribué à faire de cette question un thème majeur. Malheureusement, ils laissent de côté les questions de distribution. Attachés à réduire les inégalités hic et nunc, ceux qui éprouvent une passion pour l'égalité ont longtemps négligé des questions qui ne relevaient pas de leur champ d'investigation. Tout simplement parce que, échappant aux injustices, les générations futures ne méritaient pas que l'on s'en préoccupe. Mais, dès lors qu'elles sont convoquées à la table où se prennent les décisions, qu'elles sont devenues une partie prenante, les égalitaristes ne peuvent les ignorer.

Si les mesures que nous prenons aujourd'hui peuvent avoir un impact sur les générations à venir, il est juste que nous nous en préoccupions. Mais cela se ne saurait se faire au dépens de l'application du principe d'équité dans les générations présentes. Nous n'avons pas plus vocation à nous sacrifier pour nos enfants et nos petits-enfants qu'ils n'ont d'obligation de se sacrifier pour nous.